

Statut académique de l'étudiant entrepreneur

Marc Vandercammen



Les informations contenues dans le présent document sont puisées aux meilleures sources. Toutefois, les matières sont évolutives et les informations reprises peuvent évoluer à tout moment. L'étudiant doit en vérifier la mise à jour. Les informations sont puisées aux meilleures sources mais leur exactitude et le caractère complet ne peut être garanti.

Table de matières

Statut académique de l'étudiant entrepreneur.....	1
Table de matières.....	2
1. Objectifs	2
2. Avantages du statut	3
Reconnaissance du statut	3
Avantages académiques.....	3
Encadrement personnalisé	4
3. Conditions d'octroi.....	6
31 Procédure.....	6
32 Dossier de candidature.....	7
33 Validité du statut.....	8
34 Retrait du statut.....	8
35 Commission entrepreneuriat	8
4. Quelques conseils pour réussir	9
Formulaire de première demande statut Etudiant - entrepreneur 2018-2019.....	11
Coordonnées personnelles	11
Informations académiques	11
Informations entrepreneuriales	12
Documents annexes à fournir	13

1. OBJECTIFS

Le statut d'étudiant – entrepreneur doit permettre à l'étudiant(e) qui a un projet de création d'entreprise ou qui en a déjà une de pouvoir concilier plus facilement les études et la vie active, le passage à l'acte entrepreneurial au cours de la formation ou en fin de celle-ci.

L'objectif du projet est d'encourager, soutenir et accompagner les étudiants régulièrement inscrits à la Haute Ecole Condorcet qui souhaitent, en parallèle de leurs études, développer une activité entrepreneuriale et qui voudraient bénéficier d'un encadrement adapté

Un étudiant inscrit à la Haute Ecole peut construire, dès la rentrée académique 2018-2019 et dans le cadre de son cursus, le parcours qui le mène à la réalisation de son projet entrepreneurial, et ce, quelle que soit la forme (individuelle ou collective, innovante ou non, technologique ou non, avec une création d'entreprise ou une reprise d'entreprise) ou les objectifs (à finalité économique et/ou sociale).

L'attribution de ce statut renforce la visibilité du projet de l'étudiant et sa crédibilité.

Ce statut doit permettre à l'étudiant(e) d'élaborer un projet et favoriser ainsi le passage à l'acte

Le statut conjugue les exigences d'une formation de qualité et un accompagnement spécifique (conseils et de coaching lors de l'élaboration de leur projet). A ce sujet, les exigences de la Haute Ecole sont identiques à celles exprimées à l'égard de tout autre étudiant et le diplôme délivré à l'issue du cursus aura exactement la même valeur que tout autre diplôme.

2. AVANTAGES DU STATUT

Reconnaissance du statut

L'obtention du statut d'étudiant-entrepreneur constitue une reconnaissance pour l'étudiant vis-à-vis de ses enseignants, de ses contacts entrepreneuriaux, le cas échéant, d'un futur employeur. Ce statut permet de mettre en évidence la capacité professionnelle de l'étudiant devant un employeur potentiel et confère les avantages et aménagements ci-après. La Haute Ecole Condorcet s'engage vis-à-vis de l'étudiant-entrepreneur à l'accompagner dans son projet et attend un engagement identique de la part de ce dernier.

Avantages académiques

AMÉNAGEMENT DE L'ACTIVITÉ ACADÉMIQUE

Avec ce statut, l'étudiant-entrepreneur peut demander, de manière raisonnable, un aménagement de l'horaire ou du calendrier, des modalités des évaluations et des examens et des modalités d'enseignement (exemple : présence, travaux pratiques, laboratoire séances d'exercices, cours de langue, séminaire, report de dates de remise de travaux personnels). Ces modalités spécifiques restent soumises à l'appréciation des professeurs concernés. Une demande devra être introduite, dans un délai raisonnable, auprès du professeur par l'étudiant ou par le tuteur. Le type d'aménagement accordé dépendra entre autres, des contraintes logistiques ou de prescrits réglementaires liés au calendrier

ALLÈGEMENT DE L'ANNÉE ACADÉMIQUE

L'étudiant-entrepreneur qui le souhaite a le droit, au plus tard pour le 31 octobre, d'alléger son année d'étude. Le programme est déterminé par l'étudiant et son tuteur, en accord avec le jury ou le Conseil des études concerné. En cas de nécessité, le plan d'allègement peut être revu, et ce, jusqu'à la session d'examen (ex.: annulation du plan si l'étudiant se rend compte qu'il peut présenter tous ses examens ; présentation de

quelques examens supplémentaires si cela semble possible...). En aucun cas, toutefois, le programme de l'année ne peut être inférieur à 16 crédits.

ADAPTATION DE MODALITÉS PARTICULIÈRES POUR LE STAGE ET LE TFE

L'étudiant-entrepreneur peut également remplacer l'obligation de faire un stage en entreprise par le développement de son projet entrepreneurial (par exemple par le développement de son business-model, la réalisation d'une étude de marché) et/ou de présenter à travers un TFE (travail de fin d'études) son projet d'entreprise.

L'étudiant-entrepreneur s'inscrit dans le dispositif «*Business Units* ». Par sa participation, il valorise des crédits ainsi qu'en participant à des ateliers de compétences.

SUIVI PARTICULIER DU SERVICE PROMOTION DE LA RÉUSSITE

Dans la mesure du possible, l'étudiant-entrepreneur qui le souhaite pourra bénéficier d'un accès prioritaire et d'un suivi du service Promotion de la réussite (aide sur la méthode de travail, gestion du temps, se fixer des objectifs personnels d'apprentissage, développer des actions et programmes d'accompagnement des étudiants, en s'appuyant sur des collaborations interinstitutionnelles...).

SUIVI PARTICULIER DU SERVICE D'ORIENTATION

Dans la mesure du possible, l'Étudiant-entrepreneur qui le souhaite pourra bénéficier d'un accès prioritaire et d'un suivi du service d'orientation (l'aider à élaborer son parcours académique en tenant compte de ses motivations et des multiples aspects de sa personnalité (besoins, envies, plaisirs, goûts, répondre aux questions qu'il se pose durant tout son parcours académique, l'informer sur les filières d'études, les cours, les passerelles, les débouchés, l'aider à se réorienter s'il désire changer de filière).

ATTRIBUTION DE CREDITS

En fonction des activités réalisées, l'étudiant se verra, moyennant la tenue d'un portfolio de crédits spécifiques (business units, incubateurs, activités entrepreneuriales).

Encadrement personnalisé

ENCADREMENT PAR UN TUTEUR DE CATEGORIE

Encadrement par un tuteur de catégorie. Ce tuteur sert de point de contact et de relais pour l'étudiant en vue de l'aider et de faciliter, au sein de sa catégorie, toute démarche utile (notamment quant à un éventuel plan

d'allègement de l'année d'études, de l'organisation et des modalités d'examen, TFE, stage, etc.) qui lui permettra d'atteindre ses objectifs.

ENCADREMENT PAR LE RÉFÉRENT ENTREPRENEURIAL

L'étudiant-entrepreneur est encadré par le référent entrepreneurial. La mission de ce référent est de recevoir les demandes de l'étudiant-entrepreneur qui souhaite bénéficier d'aménagements dans ses études et d'assurer le relais vers le tuteur désigné. Il peut également assurer la visibilité du statut et guider l'étudiant-entrepreneur dans le cadre de son projet sous les différents aspects managériaux.

PARTICIPATION AUX ACTIVITÉS DES BUSINESS-UNITS

Chaque étudiant, quelle que soit sa catégorie, est invité à participer à la gestion d'activités de services à la communauté éducative de la Haute Ecole ou à l'extérieur de celle-ci. Selon la formation entreprise et sa volonté, il apporte ses compétences à la réalisation des activités et à leur gestion. En échange, cette participation permet d'octroyer des crédits à l'étudiant.

ACQUISITION DE COMPÉTENCES ET VALORISATION DES COMPÉTENCES TRANSVERSALES

Chaque étudiant est encouragé à valoriser des compétences qui s'inscrivent dans l'un des compétences entrepreneuriales suivantes :

- Esprit d'équipe, sens des responsabilités, persévérance, confiance en soi, créativité, esprit d'initiative
- Compétences transversales comme la maîtrise de la bureautique (word, excel, powerpoint, prezi), de la connectique (google drive, doodle, dropbox, messagerie), communication sociale (présentation et défense de projet, présentation orale et écrite d'un dossier), compétences techniques complémentaires à l'activité professionnelle (financement bancaire, techniques de vente, recours à une expertise extérieure, etc.).

L'acquisition de compétences se valorise par la présentation d'un portfolio et la participation aux ateliers de compétences. Au cours de l'apprentissage, l'utilisation du carnet de bord sert aussi d'outil d'évaluation. L'acquisition de compétences peut encore se traduire par la réalisation d'un TFE Entrepreneurial.

Cette acquisition se traduit par l'octroi de crédits.

ACCÈS AU RÉSEAU DES ÉTUDIANTS ENTREPRENEURS

Un réseau des étudiants-entrepreneurs permet d'améliorer le partage d'informations et la création d'une émulation. Les étudiants pourront y échanger leurs expériences et accéder aux locaux dédiés à cet effet.

ACCÈS AU SERVICE DE PME-3000

L'étudiant-entrepreneur a également accès aux infrastructures des incubateurs hennuyers mis en place et, dès reconnaissance du statut d'étudiant-entrepreneur aux services offerts par l'incubateur. L'étudiant pourra accéder aux formations et aux séances de coaching offertes.

ACCÈS AUX INCUBATEURS HENNUYERS

L'étudiant-entrepreneur a également accès aux infrastructures des incubateurs étudiants hennuyers mis en place et, dès reconnaissance du statut d'étudiant-entrepreneur aux services offerts par l'incubateur ou un fab lab (contraction de l'anglais fabrication laboratory, « laboratoire de fabrication ») lieu où il est mis à sa disposition toutes sortes d'outils, notamment des machines-outils pilotées par ordinateur, pour la conception et la réalisation d'objets. L'incubateur joue également un rôle d'orientation pour l'étudiant. En fonction des besoins et du stade de développement du projet, il guidera l'étudiant vers les différentes structures de l'écosystème entrepreneurial liégeois qui pourront prendre le relais. La participation aux activités des incubateurs reconnus par la Haute Ecole permettent à l'étudiant de bénéficier, moyennant présentation d'un portfolio, de crédits (au maximum 3).

ACCÈS À LA VEILLE ENTREPRENEURIALE

L'étudiant-entrepreneur a également accès aux informations relatives aux initiatives, évènements, concours, prix, offres de cours et de coaching en lien avec l'entrepreneuriat et l'innovation.

3. CONDITIONS D'OCTROI

Le statut « *Etudiant-entrepreneur HE Condorcet* » peut être octroyé par la Commission entrepreneuriale à tout étudiant régulièrement inscrit qui en fait la demande et qui répond aux conditions d'octroi, sur la base de l'examen d'un dossier complet et après acceptation du projet défendu par l'étudiant devant la Commission entrepreneuriale.

L'étudiant qui souhaite bénéficier de ce statut doit se trouver dans un des cas de figure suivants :

- Avoir un projet de création d'entreprise qu'il souhaite développer parallèlement à ses études
- Etre en phase de démarrage d'une entreprise
- Etre fondateur ou dirigeant d'une entreprise
- Etre inscrit dans une formation complémentaire en entrepreneuriat

31 Procédure

Le dossier de candidature doit être déposé uniquement en complétant le formulaire sur l'e-campus. Les documents annexes au dossier doivent être soit scannés et envoyés par e-mail à l'adresse : entrepreneuriat@condorcet.be. La demande de statut peut être introduite 2 fois par an.

- Première session de dépôt : Entre le 15 juillet et le 15 octobre. Les étudiants qui souhaitent bénéficier de la possibilité d'allègement de l'année académique doivent déposer un dossier complet pendant cette première session.
- Seconde session de dépôt : Entre le 15 janvier et le 28 février. Le dépôt d'un dossier lors de cette session ne permet pas de bénéficier d'allègement de l'année académique en cours.

Une fois le dossier jugé complet et pertinent, les candidats sont invités à défendre leur projet devant la commission entrepreneuriale. L'étudiant présentera notamment son projet, l'avancement actuel de celui-ci ainsi que son programme de travail pour l'année à venir. La commission jugera donc les éléments suivants : état d'avancement du projet, nécessité/pertinence d'un statut privilégié, capacité de l'étudiant à s'investir dans le projet, intérêt du projet ; engagement et motivation du candidat par rapport au projet.

La décision de l'octroi ou de son refus sera signifiée à l'étudiant dans les 8 jours qui suit la présentation.

Si la réponse est favorable, vous serez considéré comme étudiant-entrepreneur et pourrez bénéficier des avantages qui y sont liés; Vous prendrez contact avec le référent entrepreneurial et vous signerez ensemble la charte qui officialise l'engagement réciproque dans votre projet d'étude : les droits et obligations de chacune des parties y sont mentionnés.

Le référent entrepreneurial vous communiquera également les coordonnées de votre tuteur de catégorie qui sera votre contact privilégié au sein de la section/département auquel vous vous inscrivez. En fin d'année académique, vous serez invité à remplir un document de synthèse relatif à l'expérience que vous avez vécue.

NB: En cas de décision défavorable, vous pouvez introduire un recours auprès du Directeur-Président par recommandé et au plus tard dans les quinze jours de la réception de la décision.

32 Dossier de candidature

Afin que la demande de reconnaissance du statut étudiant – entrepreneur puisse être examinée pour l'année académique 2018-2019, le demandeur doit :

- Introduire sa demande au moyen du formulaire en ligne après inscription régulière auprès de la Haute Ecole
- Envoyer par e-mail à l'adresse : entrepreneuriat@condorcet.be. l'ensemble des documents ci-dessous (les documents doivent être envoyés APRES que le formulaire en ligne ait été complété):
 - Le descriptif de l'activité entrepreneuriale (maximum 2 pages). Une brève description du projet, comprenant notamment :
 - Le problème auquel le projet d'entreprise tente d'apporter une solution ;
 - Le segment de marché visé ;
 - Le caractère original du projet ;
 - L'état d'avancement du projet
 - Le caractère éthique du projet.
 - Le cas échéant, les coordonnées du/des partenaires avec le(s)quel(s) l'étudiant travaille sur le projet.
 - Le cas échéant, les éléments de confidentialité sur lesquels vous souhaiteriez attirer notre attention.
 - Le formulaire de demande d'aménagement de cursus ;
 - Le calendrier provisoire des activités de l'année académique (planning succinct des tâches à réaliser au cours des 12 mois à venir) ;

- Si vous êtes en bachelier, votre dernier relevé de notes prouvant que vous avez acquis (réussi) 60 crédits

Tout autre document que vous estimerez utile à l'analyse de la demande.

33 Validité du statut

Le statut est octroyé pour une année académique. Toute demande de prolongation devra être introduite au plus tard pour le 15 octobre via le formulaire de demande en ligne du statut. Dans ce formulaire, vous devrez rédiger l'état d'avancement de votre projet ainsi qu'un programme de travail pour l'année à venir.

34 Retrait du statut

Le statut pourra être retiré à tout moment par la Commission entrepreneuriat :

- Pour des raisons motivées par la Commission, dès lors que cette dernière aura été saisie par un des tuteurs de l'étudiant-entrepreneur concerné;
- Lorsque l'étudiant-entrepreneur abandonne le projet pour lequel il a obtenu le statut l'étudiant-entrepreneur.

35 Commission entrepreneuriat

Cette Commission est chargée de l'octroi du statut étudiant-entrepreneur. Elle veille au respect de l'application du règlement approuvé par le Comité de Direction de la Haute Ecole.

COMPOSITION DE LA COMMISSION ÉTUDIANT-ENTREPRENEUR

- d'un tuteur de la catégorie d'origine de l'étudiant,
- du référent entrepreneurial
- d'un entrepreneur
- d'un représentant du Collège de Direction
- d'un représentant étudiant.

Le mandat des membres nommés est de deux ans, renouvelable.

La Commission est présidée par le référent entrepreneurial.

4. QUELQUES CONSEILS POUR RÉUSSIR

Un étudiant-entrepreneur doit faire preuve d'autonomie. A ce titre, il est utile qu'il développe des relations professionnelles avec les experts, tuteurs et référents.

PRENDRE L'INITIATIVE

A NE PAS FAIRE	A FAIRE
<p>Faire faire le travail par l'expert, le tuteur ou le référent.</p> <p>A la première rencontre, avouer que l'on n'a aucune idée de projet pour qu'il vous en donne.</p> <p>A la suivante, lui faire choisir le mode de production, la stratégie et les méthodes à développer, puis lui demander de construire vos instruments, votre étude de marché, de traiter vos résultats, de concevoir votre présentation.</p>	<p>Le choix d'un projet d'entreprise relève de l'étudiant-entrepreneur.</p> <p>La trace des échanges doit permettre d'établir le niveau d'initiative (ou de dépendance).</p>

ÊTRE INDÉPENDANT

A NE PAS FAIRE	A FAIRE
<p>Choisir un projet entrepreneurial dont la réussite dépend (trop) d'autrui comme un réalisateur technique, une autorité qui peut annuler le processus, des acteurs qui peuvent être indisponibles, un budget qui ne viendra peut-être pas, de moyens techniques qui pourraient avoir des pannes, etc.</p>	<p>Évaluez le niveau de risques de dépendance de votre projet et mesurez votre capacité à y faire face.</p> <p>Choisissez une méthode de travail et un projet qui vous permettra, idéalement, d'avancer à la vitesse de vos seules forces, sans dépendre des circonstances, de la technique ou d'autrui.</p> <p>En équipe, évaluez régulièrement l'avancée de votre projet et, si nécessaire, réajustez le tir !</p>

APPRENDRE, APPRENDRE ET ENCORE APPRENDRE

A NE PAS FAIRE	A FAIRE
<p>Ne commencer que quand on connaît tout sur le sujet.</p>	<p>Un TFE entrepreneurial est une occasion supplémentaire d'apprendre, comme toute activité professionnelle.</p>

CONSULTER

A NE PAS FAIRE	A FAIRE
----------------	---------

<p>Ne demander aucun conseil aux encadrants. Attendre le jour de fin de projet; et ils commenceront tous leurs phrases par « Si vous étiez venu me trouver ... »</p> <p>Se lancer dans un projet entrepreneurial rejeté par les experts, soit parce qu'ils le critiquent tous, soit parce qu'aucun ne se sent compétent pour vous encadrer sur ce terrain.</p>	<p>Les encadrants doivent être consultés à temps. Dans le cas où les encadrants ne sont pas du même avis, c'est à l'étudiant-entrepreneur d'argumenter ses choix.</p> <p>Choisissez un projet où les expertises sont disponibles (éventuellement dans un incubateur, mais alors avec l'accord de votre tuteur).</p>
--	---

GÉRER LA TÂCHE

A NE PAS FAIRE	A FAIRE
Se lancer dans un projet d'entreprise qui nécessiterait 10 ans à 10 spécialistes.	Votre tuteur vous aidera à adapter votre projet au « faisable ». La lecture d'autres travaux (bien choisis !) sera un indicateur.

A QUESTION PRÉCISE, RÉPONSE PERTINENTE

A NE PAS FAIRE	A FAIRE
<p>Montrer aux encadrants un projet très général. Par exemple une table des matières ou un concept pour lesquels ils pourront déclarer « Ça a l'air bien, continuez dans ce sens-là ... Mais soyez plus précis » .</p> <p>Ne retenir que la première partie (avant le mais) de la réponse (aussi générale que la question) comme l'aval des erreurs que seront faites par la suite.</p>	La précision du feedback est proportionnée à la proposition : la réponse de l'expert sera d'autant plus pertinente que votre question est précise !

GÉRER LE TEMPS

A NE PAS FAIRE	A FAIRE
<p>Ne plus jamais reparler du moindre détail à aucun de ses enseignants ou encadrants et ne plus leur soumettre aucune question par écrit.</p> <p>Chacun doit rester sur cette bonne impression rassurante... jusque quelques jours avant la clôture. Là invoquer les excuses de ne pas avoir touché ses encadrants : « Quand je me suis présenté, sans rendez-vous, il n'était pas là » ou « Je lui ai remis les 86 pages du dossier, le soir du jour où je devais le présenter. Il n'a pas pu les lire à temps », etc.</p>	Les délais sont très courts. Le respect du timing est primordial. Un tuteur a de nombreuses activités en plus de votre suivi. Contactez-le à temps, posez vos questions par écrit.

Formulaire de première demande statut Etudiant - entrepreneur 2018-2019

Outre ce formulaire complété en ligne, vous devrez faire parvenir un dossier complet selon les modalités reprises sous l'onglet et être inscrit régulièrement auprès de la Haute Ecole.

COORDONNÉES PERSONNELLES

Civilité*

- Madame
- Monsieur

Nom*

Prénom*

Date de naissance*

[jj/mm/aaaa]

Gsm*

Adresse mail Condorcet*

[xxx@condorcet.be]

Rue*

Numéro/boîte*

Code postal*

Ville*

INFORMATIONS ACADÉMIQUES

Sur quel site de la Haute Ecole CONDORCET étudiez-vous?*

- Ath
- Charleroi
- Froyennes
- Mons
- Morlanwelz
- Mouscron
- Saint Ghislain
- Tournai

Dans quelle catégorie êtes-vous inscrit?*

- Agronomie
- Arts Appliqués
- Economique

- Paramédical
- Pédagogie
- Social
- Technique

Dans quel niveau d'études êtes-vous?*

- Bachelier
- Master

INFORMATIONS ENTREPRENEURIALES

Nom du projet/de l'activité*

Description brève du produit/service/activité*

Site web (et/ou page Facebook) de l'entreprise/du projet*

A quel stade se situe votre activité entrepreneuriale?*

- En pré-activité (prototypage, etc.)
- Entreprise en phase de lancement
- Reprise d'activité familiale
- Entreprise qui tourne déjà depuis plus d'un an

Qui est porteur du projet?*

- Je suis seul porteur du projet
- Nous portons le projet en équipe
- Nous portons le projet en équipe et la demande de statut étudiant-entrepreneur est également introduite par l'/les autre(s) collègue(s)
- Autre

Bénéficiez-vous déjà d'un accompagnement au sein d'un incubateur, PME 3000 ou autre structure?*

- Oui Lequel ?
- Non Pourquoi ?

Si non, quels seraient vos besoins en termes d'accompagnement pour développer et sécuriser votre parcours entrepreneurial parallèlement à vos études?

Quelles aides particulières, la Haute Ecole pourrait-elle vous apporter pour faciliter la gestion parallèle des études et du projet entrepreneurial ?

[Soumettre]

Documents annexes à fournir

Les documents annexes au dossier doivent être soit scannés et envoyés par e-mail à l'adresse : entrepreneuriat@condorcet.be.

Afin que la demande de reconnaissance du statut étudiant – entrepreneur, puisse être examinée pour l'année académique 2018-2019, le demandeur doit :

- Être inscrit régulièrement auprès de la Haute Ecole
- Introduire sa demande au moyen du formulaire en ligne
- Envoyer par e-mail à l'adresse : entrepreneuriat@condorcet.be, l'ensemble des documents ci-dessous (les documents doivent être envoyés APRES que le formulaire en ligne ait été complété):
 - Le descriptif de l'activité entrepreneuriale (maximum 2 pages). Une brève description du projet, comprenant notamment :
 - Le problème auquel le projet d'entreprise tente d'apporter une solution ;
 - Le segment de marché visé ;
 - Le caractère original du projet ;
 - L'état d'avancement du projet
 - Le caractère éthique du projet.
 - Le cas échéant, les coordonnées du/des partenaires avec le(s)quel(s) l'étudiant travaille sur le projet.
 - Le cas échéant, les éléments de confidentialité sur lesquels vous souhaiteriez attirer notre attention.
- Le formulaire de demande d'aménagement de cursus (n'est nécessaire que si vous demandez un aménagement des cours) ;
- Le calendrier provisoire de vos activités de l'année académique (planning succinct des tâches à réaliser au cours des 12 mois à venir) ;
- Si vous êtes en bachelier, votre dernier relevé de notes prouvant que vous avez acquis (réussi) 60 crédits

Tout autre document que vous estimerez utile à l'analyse de la demande.